

La Lettre du Maire



Eugène
LARCHER

N°6

Février 2019

Une Maison de Services Au Public

Des Aides et Conseils Personnalisés

Avec le déploiement des connexions internet et l'informatisation, des canaux de communications numériques se mettent en place pour faciliter l'échange entre les citoyens et les différents services administratifs.

Une mutation numérique de l'Administration est en cours et la ville de Les Anses d'Arlet veut relever ce défi en accompagnant ses administrés à travers l'implantation d'une **Maison de Services Au Public**.

Alors que la fracture numérique tend à se réduire sur le territoire arlésien, il existe encore des foyers dépourvus d'accès et/ou d'équipement internet.

Pour faire face à cette évolution, ces usagers « non connectés » se dirigent déjà vers les Cyber base de la ville, le CCAS, ou encore le service d'état civil pour effectuer certaines formalités. Compte tenu de la diversité des demandes et de l'accroissement des téléprocédures, souvent ces arlésiens se rendent directement vers les bureaux des institutions concernées (Rivière salée, Lamentin, Fort de France...) et perdent énormément de temps dans l'analyse de leur dossier.

Les élus se sont interrogés sur les difficultés rencontrées par ces administrés (*notamment les retraités et les bénéficiaires des minimas sociaux*) et ont trouvé cette solution pérenne pour faciliter leurs démarches.

Une Solution pour faciliter les démarches des Administrés

Ainsi, la ville disposera d'un lieu unique pour améliorer la vie de ses citoyens.



La Maison de Services au Public (MSAP) répondra parfaitement à cette problématique. Véritable atout pour la Ville, elle délivrera une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers seront accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives : **emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, prise de rdv...etc.**

En lien direct avec les opérateurs partenaires, la MSAP articulera ainsi la présence humaine, indispensable aux usagers, et les outils numériques qui contribueront à abolir les distances.

Une Gamme de Services adaptés au Public en un Seul Lieu !

Pour les opérateurs et la collectivité, l'intérêt de cette démarche consistera dans la mise en commun de moyens matériels et humains, qui optimiseront la qualité des services rendus et amélioreront la réponse aux besoins de la population. Par le biais d'un diagnostic territorial la **MSAP** met en exergue les demandes les plus fréquentes : **CAF, POLE EMPLOI, CGSS, CNAV, EDF, LADOM, Mission locale.**

Les usagers seront accueillis et accompagnés par un agent formé par ces opérateurs.

La Maison des Services au Public (MSAP) sera installée à l'espace Cyber base de Petite Anse.

L'espace Cyber base de Petite Anse est techniquement approprié pour ce projet. Des travaux ont été réalisés pour la redistribution des surfaces (pose de cloisons,...etc)

Coût total 33 697€

Participation de la Ville
8 424,25€

La MSAP vous accueillera du **lundi au vendredi de 8h à 13h.**

Festivités Carnavalesques

Accroître l'attractivité de notre Commune

J'ai souhaité que les festivités carnales aient plus d'éclat.

Pour ce faire, j'ai impulsé **une initiative associative** qui aura la charge d'organiser et de coordonner les actions dans le cadre du carnaval. En effet, l'association Comité Carnaval Arlésien et des Arts Associés dont la Présidente est Mme Jocelyne Lebel a été créée récemment.

L'Association en partenariat avec la municipalité a organisé avec succès les élections de reines et roi de la sape, d'une part et s'emploie, d'autre part, à restructurer **le groupe à pied : Boukan Difé**. La commune a mis à sa disposition des instruments pour l'épanouissement des nombreux **jeunes enthousiastes** qui le composent.

La Grande Parade du Sud

La Ville de Les Anses d'Arlet a déjà fait la preuve de sa capacité à accueillir des manifestations de grande ampleur.

Elle relèvera une nouvelle fois le défi et recevra **le lundi gras 4 mars prochain, la grande parade du Sud organisée par le Comité Carnaval Sud Martinique**. Il s'agit de leviers bénéfiques pour nos socio professionnels dans le contexte socio-économique morose actuel.

A cet effet, pour garantir **le meilleur niveau de sécurité** des administrés, carnavaliers et spectateurs, un dispositif de sécurité conçu avec les Services de l'Etat est nécessaire.

La parade est prévue de 14h00 à 18h00. Circuit : Grande Anse (*stade*), carrefour giratoire, rue Félix Eboué, Allée des Arlésiens, rues Abbé Grégoire, des Ixoras, des Gestrams, Carrefour giratoire, arrivée au stade. Soit une distance de 2 750 km.

De ce fait, le stationnement sera interdit dès le dimanche à compter de 18h00 sur l'ensemble du circuit, depuis l'intersection de l'Allée des Raisiniers de Grande Anse et dans les autres rues du Bourg.

Le lundi 04 mars à compter de 6h00, le stationnement et la circulation seront interdits sur les 3 axes : de l'Anse à l'Ane, du Diamant et de Petite Anse jusqu'au Bourg.

Ces 3 axes seront réservés en priorité au service de navettes terrestres (bus) transportant les spectateurs et les carnavaliers.

Toutefois, les riverains résidant sur le territoire et en dehors du périmètre de la parade pourront accéder à leur domicile, sur présentation d'un justificatif d'adresse ou d'un laissez-passer aux différents points de barrages placés à l'Anse à l'Ane et au Diamant.

Enfin, le parking de la nouvelle école Jacques Lucéa sera mis en priorité à la disposition des riverains du Bourg.

Je sais pouvoir compter sur la discipline et l'esprit de convivialité des Arlésiens.

De plus amples informations sont disponibles dans les médias et sur les différents supports de communication de la Ville.

Nouvelle réglementation

La Circulation et le Stationnement dans la Ville repensés

Une nouvelle réglementation relative à la circulation et au stationnement dans le centre Bourg et à Grande Anse est en vigueur depuis le lundi 04 février dernier.

Ces aménagements vont permettre d'**améliorer et de fluidifier la circulation**.

Ce qui change :

Centre Bourg : La circulation se fera **en sens unique** : ⇒ **Dans la rue Abbé Grégoire** : du snack L'Aisance vers le réfectoire du Bourg ⇒ **Dans la rue Donatien Colombe** : de la boulangerie Le Fournil Arlésien vers l'intersection de la rue du 12 janvier 1762. ⇒ **Dans la rue du 12 janvier 1762** : de l'intersection de la rue Donatien Colombe et Général de Gaulle vers l'épicerie Panier Madras.

Grande Anse : ⇒ La circulation et le stationnement sont interdits sur la territoriale 7, **du lundi au dimanche**, à partir de l'intersection de la rue des Hibiscus dans le sens Anses d'Arlet-Trois Ilets. Les automobilistes emprunteront la voie de contournement existante. Cette mesure a un caractère provisoire. ⇒ La circulation et le stationnement seront également interdits dans la rue piétonne sauf véhicules d'urgence. Les voitures de livraison y auront accès uniquement **le lundi et le jeudi de 7h à 11h**.

Plus d'info

☎ Police municipale 0596 48 39 42

☎ Mairie 0596 68 62 02